



## Résiliation bail liée à l'emploi

Par **ppppaulineee**, le **18/05/2015** à **11:56**

Bonjour,

Je suis actuellement locataire et temporaire dans la fonction publique jusqu'en Décembre 2015 ( équivalent CDD)

J'ai postulé sur un autre poste dans un autre région de France pour un CDI - Ce n'est pas une mutation prof. puisque ce n'est pas dans la même institution.

Je voulais savoir si la durée de mon préavis de résiliation de bail était de 1 ou 3 mois ?

Merci d'avance

P